

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON

Revel

COMMUNE

TOUTENS

Date de la convocation :

07/04/2017

D 2017 -04-11

OBJET :

**Participation des communes
aux frais de fonctionnement
de l'école de Tarabel pour
l'année 2017**

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Préfecture le,

Et publication du

Le Maire.

L'An deux Mil dix-sept et le 13 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune de Toutens s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MAGRE, Maire.

Etaient présents : Denis Magre, Thierry Rougier, Nicolas Angiono, Pascal Meric, Cécile Maupoint, Christian Caminade, Micheline Lourde, Sandrine Tortel, Sophie Serra, Geneviève Horseau,

Etait absent excusés :

Etait absent : Corinne Beller

Cécile Maupoint a été désigné secrétaire de séance

Le regroupement des six communes de l'école de Tarabel (ESIT) proposent de fixer la participation globale aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année 2017 à :

CARAGOUDES	33 345 €
MAUREVILLE	61 425 €
MOURVILLES BASSES	24 570 €
SEGREVILLE	70 200 €
TARABEL	77 220 €
TOUTENS	64 935 €

Le conseil municipal de TOUTENS après en avoir délibéré décide d'accepter et de payer la part de la commune en contribution annuelle de 2017 pour le fonctionnement de l'école pour un montant de **64 935 €**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures

A Toutens, le 16 mai 2017

Le Maire

Denis MAGRE